



VILLE DE MALMEDY

Document explicatif sur la gestion des déchets

1. Trier à domicile, c'est prévoir trois catégories

DECHETS RECYCLABLES

Acheminez ces déchets vers les différents moyens mis à votre disposition :



PAPIERS



CARTONS



VERRE



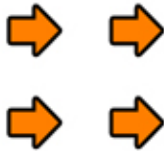
BOUTEILLES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES METALLIQUES



CARTONS A BOISSONS



- ➡ Collecte des papiers-cartons (p.2).
- ➡ Point de dépôt des PMC au centre-ville (p.2).
- ➡ Bulles à verre (p.3).
- ➡ Parc à conteneurs avenue de Norvège (p.4).

DECHETS ORGANIQUES

Exemples :

- Epluchures
- Restes de repas
- Marc et filtres de café
- Serviettes & mouchoirs
- Coquilles oeufs / moules
- Petits déchets du jardin
- Litières biologiques
- Langes d'enfants



- soit vous compostez à domicile (voir brochure "compostage" de la Ville de Malmedy),

- soit vous utilisez les sacs pour déchets organiques. Ces sacs étant biodégradables, il est préférable d'emballer préalablement la matière organique dans un papier journal pour absorber l'humidité. Ainsi, vos sacs tiennent au moins une semaine.

DECHETS RESIDUELS

- Ni recyclables
- Ni compostables
- Ni encombrants
- Ni dangereux
- Ni inertes

Le contenu de vos sacs est contrôlé de manière aléatoire par le personnel de collecte et entraîne un refus en cas de mauvais tri.



Exemples :

- Barquettes alimentaires
- Emballages plastiques
- Mégots de cigarettes
- Plastiques souillés
- Pots de yaourt
- Vieux chiffons
- Coton-tiges
- Poussières



Sacs à déposer en bordure de voirie

Centre :

Tournée du mardi



A déposer entre :
le lundi 19h00
et le mardi 06h00

Villages :

Tournée du jeudi

Arimont
Géromont
Baugnez
Ligneuville
Bellevaux
Falize

A déposer entre :
le mercredi 19h00
et le jeudi 06h00

Villages :

Tournée du vendredi

Burnenville
Bernister
Bévercé
Xhoffraix
Longfaye
Chôdes

A déposer entre :
le jeudi 19h00
et le vendredi 06h00

Report des collectes des jours fériés : voir document annexé.

2. Services de collectes complémentaires

COLLECTE PAPIERS-CARTONS

Exemples : journaux, brochures, papiers d'emballage propres et vides, cartons d'emballage aplatis, ...

➔ Ne sont pas repris les papiers : souillés, gras, peints, carbone.

Pour participer à cette collecte, vous placez vos papiers et/ou cartons en bordure de voirie, la veille de la collecte après 19h00 ou le jour de la collecte avant 06h00.



Dates collectes papiers-cartons :
voir document annexé.

COLLECTE ENCOMBRANTS

Un objet encombrant est un déchet non-recyclable et trop volumineux pour entrer dans un sac poubelle : matelas, tapis, miroir, mobilier en plastique, ...

➔ Ne sont pas considérés comme encombrants : appareils électriques, déchets de construction, toxiques, ...

Pour participer à cette collecte, une inscription est obligatoire : celle-ci doit se faire pour le vendredi précédant celui de la collecte, à 16h00 au plus tard, au bureau du Service Technique (place du Châtelet 9) ou par téléphone (080 / 799 620).

Principe : vous placez vos encombrants en bordure de voirie la veille de la collecte après 19h00 ou le jour de la collecte avant 06h00.

Dates des collectes des encombrants :
voir document annexé + informations communales du journal Echos.

POINT SPECIAL DE COLLECTE PMC

Que sont les **PMC** ?



**BOUTEILLES
EN PLASTIQUE**



**EMBALLAGES
METALLIQUES**



**CARTONS
A BOISSONS**



- Collecte de proximité au centre-ville pour les citoyens qui n'ont pas la possibilité de se rendre au parc à conteneurs.
- Lieu : place saint-Géréon (hall de la maison du tourisme).

Dates de la collecte PMC :
voir document annexé.

EXPLICATIONS SUR VOTRE TAXE IMMONDICES

Les services liés à la gestion des déchets sont :

- la gestion de tous les déchets publics,
- a. la fourniture des sacs estampillés «Ville de Malmedy» pour la matière organique et la fraction résiduelle,
- b. leur collecte par le camion de ramassage (service assuré par une entreprise en sous-traitance pour la commune),
- leur traitement (service assuré par l'intercommunale AIVE-IDELUX),
- la possibilité d'apporter vos déchets recyclables au parc à conteneurs (l'intercommunale AIVE-IDELUX s'occupe de son fonctionnement et du traitement des déchets que vous y déposez),
- la gestion des bulles à verre ainsi que les collectes en porte à porte des papiers-cartons et des encombrants.

Un décret de la Région wallonne impose à chaque commune que le coût total de la gestion de ses déchets soit répercuté sur ses citoyens ; c'est le «coût vérité». Celui-ci permet de responsabiliser le citoyen dans son rôle de consommateur et de producteur de déchets.

Le coût du traitement des sacs organiques et fraction résiduelle est en lien direct avec la quantité de déchets que vous y placez, particulièrement en ce qui concerne les sacs fraction résiduelle. **Les sacs fraction résiduelle collectés comportent toute une série de déchets recyclables** qui doivent normalement être traités séparément (parc à conteneurs ou sac pour déchets organiques). Les quantités placées dans ces sacs et le prix de leur traitement peuvent être diminués. **Ce sont les PMC (bouteilles en plastique, emballages métalliques, cartons à boissons), les papiers/cartons, le verre et les déchets organiques** qui doivent être retirés impérativement du sac fraction résiduelle.

La qualité du tri peut encore s'améliorer. Le principal objectif de ce présent dossier est de sensibiliser au tri correct des déchets, dans le but d'en diminuer la quantité. La gestion optimale de nos déchets est essentielle pour maintenir son coût à un niveau acceptable.

3. Points de collecte sur la commune



BULLES A VERRE



**CONTENEURS
DECHETS VERTS**



**CONTENEURS
TEXTILES**

Centre-ville



Arimont
Route de Hottleux



Géromont
A côté de la salle



Ligneuville
Rue Saint-Clair



Pont
Thier d'Amblève



Bellevaux
A côté de la salle



Burneville
A côté de l'école



Bévercé
Auberge de jeunesse



Xhoffraix
Chemin du Petit Hêtre



Longfaye
A côté de l'école



Chôdes
Derrière la salle



4. Le parc à conteneurs de Malmedy

Heures d'ouverture :

- du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00 (jusqu'à 19h00 de mai à octobre inclus),
- le samedi de 09h00 à 18h00,
- **dates des jours de fermeture et des collectes spéciales sur un document annexé.**

Cette photo pour vous aider à localiser les endroits de dépôt et aussi charger votre véhicule de façon logique :



**EMBALLAGES
METALLIQUES**



**CARTONS
A BOISSONS**



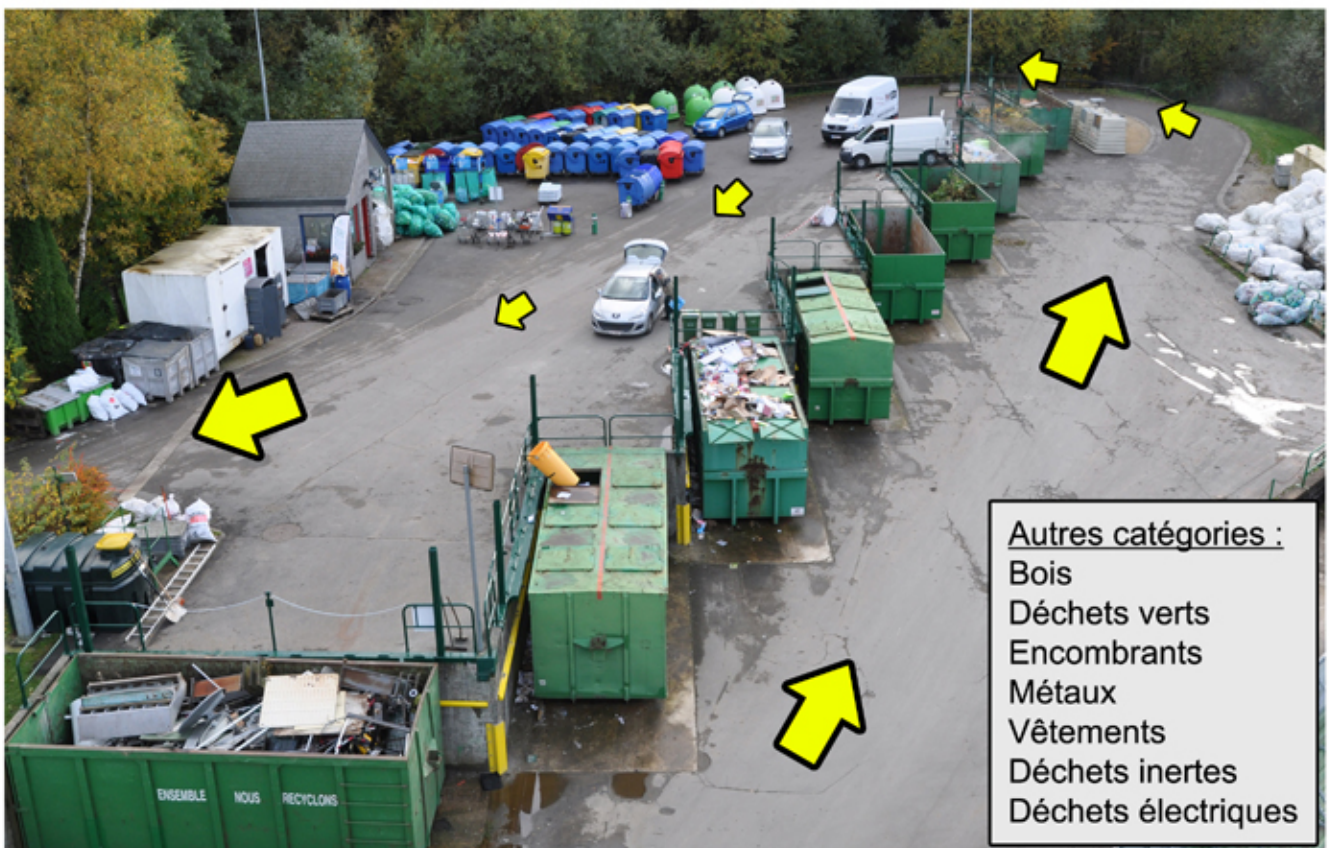
VERRES



PAPIERS



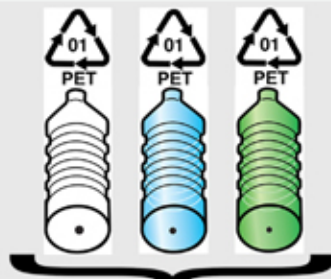
CARTONS



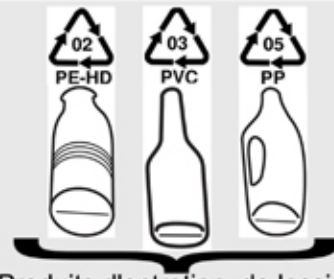
Autres catégories :
Bois
Déchets verts
Encombrants
Métaux
Vêtements
Déchets inertes
Déchets électriques



**BOUTEILLES
EN PLASTIQUE**



Bouteilles d'eau, de cola, ...



Produits d'entretien, de lessive
Lait, gel douche, ...

Pour bénéficier de la réduction pour la fréquentation du parc à conteneurs :
faites cacheter votre carte lors de vos passages et remettez la à l'administration communale en fin d'année (cachet appliqué sur maximum 3 cartes par passage).